



**energie citoyenne**  
pour Saint-Junien

Saint-Junien, le 4 février 2025.

**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**2 place Auguste-Roche**  
**87200 Saint-Junien**

**Objet : prochain conseil municipal**

Monsieur le Maire,

Dans la perspective du conseil municipal du 6 février 2025, nous vous sollicitons afin de bien vouloir inscrire dans l'ordre du jour, conformément à l'engagement pris lors de la dernière séance, le point suivant : motion relative au maintien de la carte des formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien. À cette fin, vous trouverez ci-joint le texte proposé.

Nous restons à votre disposition pour tout échange relatif à cette motion.

Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Les membres du groupe « Énergie citoyenne – Écologie Solidarité Démocratie »,**

*Yoann Balestrat, Frank Bernard, Corinne Guillot,  
Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud*

**Motion relative au maintien de la carte des formations  
du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien**

*Proposée par le groupe Énergie citoyenne*

Considérant l'alerte lancée par la communauté éducative du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien concernant le risque de fermeture de deux formations, à savoir le certificat d'aptitude professionnel (CAP) agent de propreté et hygiène (APH) et le baccalauréat professionnel technicien en réalisation de produits mécaniques (TRPM) option réalisation et maintenance des outillages (ROM),

Considérant l'importance de ces deux formations qui concernent des métiers en tension et d'avenir,

Considérant le rôle d'insertion dans l'univers professionnel que jouent tout particulièrement ces formations auprès de jeunes bien souvent en situation de fragilité,

Considérant que la qualité de l'enseignement et des infrastructures du lycée répond parfaitement aux exigences requises par ces formations,

Considérant la nécessité de maintenir ces formations pour notre territoire et au-delà,

Considérant le préjudice que la fermeture potentielle de ces formations ferait peser sur l'avenir des filières « propreté » et « industrie » et, plus globalement, sur l'attractivité et la pérennité du lycée professionnel de Saint-Junien,

Le conseil municipal de Saint-Junien :

- Affirme son souhait de voir la carte des formations du lycée professionnel Édouard-Vaillant de Saint-Junien maintenue en l'état ;
- Interpelle le Rectorat de l'académie de Limoges et la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'un engagement conjoint soit pris en ce sens.